

TAXE DE SERVICE MATIÈRES RÉSIDUELLES



(418) 853-2220

info@ridt.ca

www.ridt.ca

NOUVEAU FONCTIONNEMENT 2026

COMMENT ?

Afin d'inciter tous les utilisateurs à mieux trier leurs matières résiduelles, et pour être plus équitable avec l'utilisation des services, un nouveau fonctionnement de la taxe de service est mis en place en 2026.

La taxe de service pour les matières résiduelles est maintenant partagée en deux parties :

- Une partie pour **la gestion globale des services** qui sont requis par la réglementation et accessibles à tous les propriétaires de bâtiments.

Elle est forfaitaire et appliquée à tous les bâtiments existants sur le territoire.

- Une autre partie, pour **les services de collecte**, qui est fixée en fonction du nombre et du type de contenants à déchets que les utilisateurs présentent à la collecte.

Le service de base minimum est d'un bac roulant à déchets par unité d'occupation.

La taxe est donc fonction du nombre de bacs roulant à déchets (ou équivalent en conteneur) que vous mettez à la collecte.

Chaque bac roulant à déchets supplémentaire présenté à la collecte devra être muni d'une vignette spécifique, à acheter auprès de la municipalité.

D'ici la fin mars 2026, une tolérance sera appliquée mais vous devez contacter votre municipalité si vous souhaitez présenter à la collecte plus d'un bac roulant à déchets.

Après cette date, la RIDT et la municipalité appliqueront des règles strictes pour la collecte des bacs roulants à déchets.

Notez que le tri est obligatoire et que certaines matières sont interdites à la collecte des déchets.

Consultez les services disponibles au verso.

Si vous mettez à la collecte un seul bac roulant à déchets, vous n'avez rien à faire.

Assurez-vous de trier vos matières le plus possible avec les services disponibles.

POURQUOI ?

La collecte des déchets et leur enfouissement coûtent de plus en plus chers.

La gestion des déchets représente plus des deux tiers des frais payés par les contribuables de la municipalité à la RIDT.

À l'inverse, lorsque le tri est bien fait, la gestion des matières recyclables ne coûte rien.

De nombreux services sont disponibles sans frais pour éviter de tout mettre aux poubelles (voir au verso).

MIEUX TRIER, MOINS DE DÉCHETS

Aucun frais ou vignette pour le recyclage, peu importe le nombre de bacs roulants de récupération mis à la collecte.

La RIDT peut vous livrer gratuitement un bac roulant supplémentaire de récupération, il suffit de le demander si vous avez des surplus et de bien trier les matières.

Les récipients de tri pour les matières organiques sont aussi disponibles gratuitement, dans votre municipalité.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

Pour toute question sur la taxe de service, contactez la municipalité.

Pour toute question sur les services, la collecte, les bacs roulants ou les conteneurs, contactez la RIDT (*voir au verso*).

SERVICES DISPONIBLES AU TÉMISCOUATA

LES BONNES MATIÈRES AU BON ENDROIT !

SANS FRAIS



(418) 853-2220
info@ridt.ca
www.ridt.ca

RÉCUPÉRATION

Contenants, emballages ou imprimés

Ils sont faits de papier, de carton, de verre, de plastique ou de métal.

Contenants souples ou rigides

Généralement, les contenants recyclables s'accompagnent d'un bouchon ou d'un couvercle qui va aussi dans le bac.

Les déposer vides, secs et propres.
Un simple petit rinçage au besoin.

Exemples de contenants : bouteille de shampooing, bouteille d'huile, contenant de savon à lessive, contenant de crème sure, barquette alimentaire en styromousse, etc.

Emballages

Ils servent à transporter facilement un produit.

Exemples d'emballages : boîte à oeufs, casseau de fruits, conserve, sac de papier, filet à clémentines, etc.

Imprimés

Ce sont les papiers et les autres fibres sur lesquelles on retrouve parfois des textes, des motifs ou des images.

Exemple d'imprimés : journaux, magazines, feuilles lignées ou quadrillées, enveloppes, etc.

Quelques exceptions : les produits dangereux et les contenants sous pression vont **à l'écocentre**. Les emballages de protection de polystyrène vont **à la poubelle**.

COMPOSTAGE

2 choix s'offrent à vous !

Composter à la maison

- Résidus alimentaires d'origine végétale
- Résidus de fleurs ou de jardinage, pelouse, feuilles mortes

Porter vos matières dans un conteneur d'apport volontaire

- Résidus alimentaires d'origine végétale ou animale
- Résidus de fleurs ou de jardinage
- Essuie-tout, papier brun, mouchoirs et carton souillé
- Nourriture pour animaux et litière naturelle

ÉCOCENTRES

pour toutes les matières dont

- Bois
- Matériaux de construction
- Résidus verts
- Branches
- Meubles et encombrants
- Électroménagers
- Pneus
- Métaux mélangés
- Matériel électronique et informatique
- Agrégats : béton, brique, asphalte
- Produits dangereux : peintures, huiles, propane, aérosols, produits d'entretien de maison
- Piles et batteries
- Huiles de cuisson
- Ampoules et tubes fluorescents
- Tubulures d'érablière

MINI-COLLECTE

Écocentre, bureau municipal et écoles

- Cartouches d'encre
- Lunettes et casquettes
- Attaches à pain
- Piles et cellulaires
- Goupilles en aluminium

FRIPERIES OU COMPTOIRS DE LINGE

les conditions varient d'un endroit à l'autre, vérifiez avant.

- Vêtements, chaussures, accessoires et textiles
- Jouets, jeux et articles sportifs
- Articles décoratifs, ménagers ou de cuisine

DÉPÔT POUR PLASTIQUES AGRICOLES

- Pellicules de balles rondes et carrées
- Emballages en tube ou toiles pour ensilage
- Sacs de semences, pesticides et fertilisants (petits et gros)
- Sacs de moulée, tourbe, ripe, litière
- Ficelles - Cordes

DÉPÔT MUNICIPAL

seulement pour ces matières

- Surplus de matières recyclables
- Résidus verts, pelouse, feuilles mortes
- Branches ou résidus d'élagage
- Peintures et huiles
- Produits dangereux de maison